



Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière  
de Paris

Tel : 06 11 18 44 70 email : snfolc@udfo75.net

### **Déclaration de la FNEC FP FO75 au CHSCT du mercredi 5 janvier**

La FNEC FP FO 75 condamne l'incapacité du gouvernement à prévoir, à organiser à l'avance ; cette manie de tout faire au dernier moment dans la cohue et la précipitation n'a qu'une conséquence, mettre en danger les personnels et les élèves.

Il y a eu une deuxième vague COVID, puis une troisième vague ; le gouvernement n'a rien fait pour nous protéger réellement. Et quand il y a une quatrième vague, celle d'Omicron, le gouvernement dit qu'il fait mieux que les autres ; M. le Recteur de Paris, le 3 janvier sur BFM TV, ose affirmer que tout a été fait, que vous êtes prêts.

De qui se moque-t-on alors que nous nous approchons du seuil des 300 000 contaminés par jour dans un pays vacciné à 91% ?

Pour la FNEC FP FO75, ce qui est sûr, c'est que le gouvernement sème un chaos indescriptible du fait de son imprévoyance. Il y a eu l'épisode de la Guadeloupe où le gouvernement réagit immédiatement pour envoyer le GIGN contre les manifestants mais prend tout son temps, soit 5 semaines, pour envoyer des bouteilles d'oxygène pour soigner les malades du COVID. Il y a aujourd'hui la Martinique, où le gouvernement fait charger les policiers contre les manifestants. Ce même gouvernement qui lors de la grève contre les E3C envoyait la police contre nos élèves, au lieu de répondre favorablement aux revendications légitimes de retour à un baccalauréat national anonyme avec des épreuves disciplinaires terminales.

Depuis le début de la crise sanitaire, la FNEC FP FO 75 demande la création de postes d'enseignant, de vie scolaire, d'administratifs pour faire face au remplacement des personnels en arrêt et pour diminuer les effectifs d'élèves par classe. Et depuis le début de la crise sanitaire, la FNEC FP FO75 insiste également sur l'augmentation significative de personnels de santé (infirmières scolaires, médecins scolaires, médecins de travail) qui manquent cruellement dans l'éducation nationale et particulièrement dans notre académie.

Mais au lieu de mettre cela en place, le Ministre répond par de nouvelles suppressions de postes. De même il utilise la crise sanitaire pour porter attaque contre les statuts avec sa prétendue « continuité pédagogique », l'affectation des personnels à des tâches qui ne relèvent pas de leur statut. Pour la FNEC FP FO75, la gestion de la crise par le ministère rejoint la politique de casse des statuts et de l'école publique, avec la loi qui porte mal son nom, « école de la confiance », les évaluations des établissements scolaires, la loi Rilhac, les réformes du collège, du lycée, de Parcoursup, et de la voie professionnelle, les expérimentations diverses et variées...

Et, alors que le ministère allège un protocole sanitaire des plus fantaisistes et opaques, alors que le conseil scientifique du gouvernement annonce que dans de telles conditions plus du tiers des personnels seront contaminés courant janvier parce qu'exposés sans moyen de protection personnelle adaptée (ni masques chirurgicaux, ni masques FFP2 à cette heure ne sont fournis), le gouvernement n'a qu'une proposition, c'est de concentrer sa politique sur un pass-vaccinal. Rappelons que la FNEC FP FO75 est pour la vaccination : il y a un an, elle demandait que les enseignants soient prioritaires. Mais à l'époque elle n'a pas été écoutée. La FNEC FP FO 75 réitère sa demande que les personnels de l'éducation nationale qui souhaitent être vaccinés soient prioritaires. Monsieur le Recteur, en tant que responsable de l'académie de Paris, vous avez la responsabilité de garantir cette priorité, au titre de votre obligation de protection. Et dans le même temps le gouvernement passe sous silence tous les autres moyens de protection. Car, comment expliquez-

vous qu'il y a plus d'un million de cas positif au COVID en une semaine, 271 686 en plus ce mardi 4 janvier ? Qu'à Paris, le taux d'incidence est de 2646 ? Que chez les jeunes il est en train d'exploser ?

Cela montre en tous les cas que le pass-sanitaire ne combat pas le virus. Il ne peut résoudre la crise sanitaire, car cette crise sanitaire est d'abord une crise hospitalière, une crise due aux fermetures scandaleuses des lits.

Quant à ce qui se passe dans l'éducation nationale, il est inacceptable que M. Blanquer envoie 60 pages de consignes aux personnels de l'Education Nationale un dimanche soir, la veille de la reprise des cours, après l'avoir exposé dans le Parisien, dans un article payant.

Comble du cynisme, dans ces 60 pages le Ministre recommande l'installation de purificateurs d'air et de capteurs de CO2 dans les salles sans prendre aucun moyen pour que cette recommandation soit réalisée.

Et ce ne sont pas les consignes de tests données par le Ministre qui va nous rassurer puisque, si on le comprend bien, il suffit d'une attestation sur l'honneur des parents pour qu'un enfant n'ait pas le COVID !

De qui se moque-t-on ?

Il y avait pourtant une solution : le développement d'une vraie médecine scolaire qui est la grande oubliée de M. Blanquer, la grande sinistrée à Paris.

Quant aux protections des personnels, il y a le problème des masques. La FNEC FP FO 75 rappelle votre obligation qui n'est toujours pas respectée de fournir des masques FFP2 pour tous les personnels.

Concernant la « distanciation », rien n'est fait. Nombre de classes sont surchargées et ont vu leurs effectifs s'accroître encore cette année dans le second degré avec les 1800 suppressions de postes.

Concernant les capteurs de CO2 et les purificateurs d'air, M. le recteur a indiqué via la presse que nous serions bien dotés. La réalité risque d'être autre. Car si nos chiffres sont exacts, à Paris, il y aurait un peu plus de 2 capteurs de CO2 par établissement et la moitié d'un purificateur d'air par établissement. C'est très insuffisant.

Concernant le remplacement des personnels, M. le Recteur s'est vanté d'être prêt. Comment ose-t-il ?

Mais arrêtons là notre déclaration et commençons nos questions auxquelles nous espérons, vous aurez l'honnêteté de bien vouloir répondre, puisque M. le Recteur a affirmé que tout était prêt :

1. Le 3 janvier sur BFM TV, Monsieur le Recteur a tenu les propos suivants : « *Nous avons un nombre important de remplaçants à l'année. Ils sont 600 sur l'académie de Paris. Et nous avons anticipé par rapport à ce variant très contagieux. Nous avons recruté ces dernières semaines 80 contractuels supplémentaires.* » Pourtant de nombreuses écoles remontent des situations extrêmement critiques du point de vue du remplacement. Nous savons que ce mardi 04 janvier, 45 absences étaient non-remplacées sur les 3 circonscriptions du 13eme arrondissement. **Pouvez-vous nous indiquer le nombre de professeurs qui sont arrêtés à cause de COVID ? Pouvez-vous nous indiquer le nombre de professeurs non-remplacés sur Paris à l'heure actuelle en distinguant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>d</sup> degré ?**
2. Lors de cette même interview, M. le Recteur indique : « Et nous allons continuer à recruter : des retraités, des étudiants, mais aussi des parents, des mères de famille qui reprennent une activité. » **Sur quelle base salariale les recrutez-vous ? Avez-vous conscience que les personnels de plus de 65 ans sont éligibles aux ASA parce qu'ils sont mis en danger par le COVID ? Quant aux « mères de familles qui reprennent une activité » est-ce une nouvelle catégorie socio-professionnelle de l'Education nationale ?**
3. Concernant la vie scolaire qui risque dans les collèges et les lycées d'être en grande difficulté dans les prochaines semaines. **Avez-vous prévu du personnel AED et CPE supplémentaires ?**
4. **Qu'avez-vous prévu en termes de remplacement pour les personnels AESH qui devront s'arrêter ?**

5. Dans ses consignes relatives à la rentrée du 3 janvier 2022, Monsieur le Recteur indique : « *Dans l'hypothèse où des classes seraient fermées en raison d'au moins trois cas positifs et en l'absence de remplaçants disponibles, les membres du RASED doivent pouvoir être mobilisés. Ils le seront systématiquement pour maintenir à l'école des élèves de ces classes dont les parents sont des personnels soignants ou médicosociaux.* » Le maintien des élèves dans ces classes nous semble contradictoire avec le niveau 3 du protocole qui interdit le brassage entre les classes. **Que propose le Rectorat pour concilier ces injonctions contradictoires ?**

Pour la FNEC FP FO75 ce n'est pas en sortant des personnels de leurs missions (BD REP+, personnels RASED, contrats civiques, Directeurs et directrices, AESH...) pour pallier les manques de remplaçants, que le Rectorat va résoudre la crise. Cela ne fera qu'amplifier la remise en cause du droit de ces personnels et le malaise profond et légitime qui circule dans tous les établissements scolaires. **Sur quelles bases réglementaires vous appuyez-vous pour confier aux personnels RASED, REP + des missions différentes que celles qui leur sont normalement attribuées ? De même, comment justifiez-vous qu'un collègue de CP dédoublé soit contraint de prendre en charge une classe de CM2 ?**

6. Concernant le télétravail, le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 impose que le CHSCT soit saisi pour toute demande. **Est-ce que tout personnel (enseignant et non enseignant) en télétravail est bien informé de ses droits ? Est-ce bien lui qui a été l'initiative de la demande ? Est-ce que le rectorat a prévu que le poste de télétravail sera bien financé par l'administration (ordinateur, bureau, éclairage, ...) ? Est-ce qu'il a été validé par un CHSCT ? Est-ce qu'il est prévu une indemnité pour couvrir tous les frais occasionnés ? De combien est-elle ?**
7. Monsieur le Recteur a demandé que soient remontés les « plans de continuité pédagogique ». Nous rappelons ici que la « continuité pédagogique » à distance ne peut être imposée réglementairement aux collègues. Par ailleurs, le Ministère a convenu le 30/06 que le cumul « enseignement présentiel » / « enseignement à distance » ne saurait être demandé aux enseignants. **Pouvez-vous confirmer cette règle par écrit afin que les collègues ne subissent pas d'injonctions abusives et illégales ?** Ceci est d'autant plus important que nous remontons, dans certains établissements, des incitations à mettre en place de l'enseignement hybride-synchrone en prévision du nombre important d'élèves positifs en isolement.
8. Avez-vous vu avec les collectivités territoriales, si celles-ci ont prévu du personnel en plus pour le travail supplémentaire que va occasionner le virus en matière de nettoyage des établissements ?
9. Puisque M. le Recteur, avec le gouvernement, affirme avoir anticipé, **pouvez-vous nous indiquer sur quelle base vos prévisions ont été établies concernant le rythme et l'ampleur de contamination des personnels de l'académie ?** Le ministre de la Santé a évoqué au niveau national le chiffre d'un tiers des personnels de l'Education nationale contaminés durant le mois de janvier. **La situation à Paris s'annonce-t-elle plus dégradée étant donné les taux d'incidence actuels dans notre académie ?**
10. **Avez-vous prévu que les organisations syndicales soient informées régulièrement du nombre de cas déclarés dans les établissements parisiens ? Avez-vous demandé que localement, les personnels d'un même établissement soient informés du nombre de cas déclarés dans l'établissement parmi les personnels et les élèves ?**
11. Concernant les ASA des collègues vulnérables, **le décret du 9 septembre est-il toujours en application ? Les ASA sont-elles renouvelées automatiquement ? Que doit faire un personnel qui n'a pas de réponse à sa demande d'ASA ?**
12. **Pour les rendez-vous PPCR prévus en ce mois de janvier, qu'avez-vous prévu pour les personnels fragiles qui doivent aujourd'hui être placés en ASA ?**
13. **Pour les personnels ayant des enfants, ont-ils le droit d'être en ASA si leur enfant doit être isolé ?**
14. **Y a-t-il des ASA prévues pour qu'un personnel puisse se faire tester, ou se faire vacciner ?**
15. **Si un personnel se fait vacciner, avez-vous prévu que celui-ci n'ait pas de journée de carence s'il doit s'arrêter pour des raisons liées à la vaccination ?**
16. Au regard de la flambée épidémique, **quelles sont les dispositions de protection particulières pour les personnels AESH, qui ne peuvent pas respecter les gestes barrières ?**

17. **Allez-vous proposer à tous les personnels des masques FFP2 comme cela est prévu par la réglementation ou faudra-t-il que la FNEC FP FO75 se tourne vers la justice pour faire respecter votre obligation ? Avez-vous prévu pour tous les personnels qui le demandent des masques chirurgicaux ?**
18. **Le Rectorat maintient-il que les masques en tissu apportent une protection suffisante, en particulier face au variant Omicron ?**
19. Le Recteur dans ses consignes annonce : « *La Ville – avec le concours financier de l'Etat - a décidé de procéder à l'achat de 2400 capteurs qui seront déployés dans l'ensemble des crèches, écoles maternelles et élémentaires et des collèges. Ils viennent compléter les 500 capteurs déjà acquis en début d'année scolaire.* » Il y aura donc dans le meilleur des cas 2900 capteurs de CO2 sur l'académie, soit plus de 2 par établissement en moyenne. Cette quantité ne nous semble pas correspondre à la réalité des besoins. Quant aux purificateurs d'air qui permettraient de protéger la contamination par aérosol des personnels et des élèves, ils sont si insignifiants que le CHSCT ne peut que considérer que rien n'est fait pour assurer la protection du personnel.

Dans un avis du 28/04/2021, le HCSP indique : « *Une concentration en CO2 supérieure à un seuil de 800 ppm doit conduire dans tous les cas à ne pas occuper la salle et à agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans les locaux d'un établissement recevant du public.* » **Que doivent faire les personnels en cas de dépassement de ce seuil de 800 ppm ?** Une des consignes données est d'ouvrir en grand les fenêtres. **Que devront faire les personnels dont les fenêtres sont condamnées ou si pour des raisons de sécurité les fenêtres ne peuvent être ouvertes ?** Devrons-nous également avoir des thermomètres dans nos classes ? Rappelons ici qu'il y a obligation à l'administration d'accueillir le public dans des locaux à plus de 19°C. **Que devront faire alors les enseignants si la température descend en dessous de 19° et que le seuil des 800 ppm est dépassé ?**

20. **Comment allez-vous assurer à tous les personnels et les élèves votre obligation de restauration, tout en garantissant des conditions de sécurité renforcées, sachant que ce sont des lieux souvent confinés et mal aérés ? Y a-t-il assez de capteur de CO2 pour vérifier la qualité de l'air ? Quelle consigne ont les chefs d'établissement ou les directeurs d'école si le seuil des 800ppm est dépassé ?**
21. Concernant les tests, ils sont payants pour les personnes n'étant pas vaccinées. **Y a-t-il des centres de dépistage et de vaccination réservés aux personnels, pour que tout personnel puisse être testé sans payer ?**

**Sinon, qu'avez-vous prévu pour que ces personnels puissent être testés sans payer ? Avez-vous prévu que tous les établissements soient dotés d'autotest ?**

A ce sujet, nous réitérons notre demande de réaffecter les personnels non-vaccinés qui ont l'obligation vaccinale sur des postes n'ayant pas d'obligation vaccinale ?

22. Concernant le nouveau protocole, la succession de trois tests pour les élèves cas contacts (TAG ou PCR puis autotests à J+2 et J+4) vont générer de notre point de vue des situations inextricables dans les établissements scolaires. **Quelles aides administratives vont recevoir les équipes pour vérifier les résultats de tests et attestations sur l'honneur ?**
23. Plusieurs collègues nous alertent sur des situations où les élèves sont cas contacts intra-familiaux. Leurs parents ou d'autres membres de leur famille vivant au domicile ont été testés positifs au covid. Pourtant les élèves reviennent en classe après un test négatif fait le jour même, alors-même qu'ils vivent avec des personnes testées positives. Le nouveau protocole ne dit rien sur les situations de cas contacts intra-familiaux. **Les enseignants doivent-ils accueillir les élèves qui sont dans cette situation ?**
24. De nombreux pharmaciens, pris au dépourvu par les annonces du Ministère, se disent dans l'incapacité de fournir des autotests aux familles qui en demandent. **Quels dispositifs sont-ils prévus pour aider les familles des élèves à respecter le protocole ?**

**25. Concernant les masques des élèves, avez-vous prévu du réassort pour les élèves qui n'en auraient pas ou qui auraient un masque défaillant ?**

**Au vu de toutes les questions que nous avons posées, pouvez-vous M. le Recteur (SG, Directeur ?), nous assurer que vous avez pris toutes les mesures nécessaires qui garantissent la sécurité des personnels ?**